

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/03/20

Dossier complet le :

03/03/20

N° d'enregistrement :

F09320P0062

#### 1. Intitulé du projet

DDAE ICPE 2712-2 GEOTRADE BARRIOL

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EURL GEOTRADE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BERTAINA GERALD GERANT

RCS / SIRET

5 0 5 3 0 7 8 0 1 0 0 0 2 5

Forme juridique

Société à responsabilité limitée (SARL)

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 <sup>a</sup>	ICPE 2712-2

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en conformité ICPE 2712-2 - chantier naval de BARRIOL - ARLES (13) . Le projet prévoit la mise en conformité d'une installation de déconstruction navale comprenant l'aménagement un sleepway et d' une plate-forme pour les opérations de curage, dépollution, désamiantage, tri et gestion globale des déchets.

## 4.2 Objectifs du projet

Situé au Sud Ouest de la parcelle du chantier naval de Barriol, le projet a pour objectif d'offrir une solution pérenne au démantèlement de navires hors d'usage, tout en disposant de moyens autorisés et sécuritaires vis-à-vis de l'environnement et de la santé

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Actuellement, le terrain présente :

- un sleepway accédant sur le Rhône. Ce sleepway est en béton, sur 100 m de longueur et 11 m de largeur, et dispose d'un treuil d'une capacité de traction de 900 tonnes ;
  - une plateforme pour le conditionnement des déchets en bennes et la circulation des véhicules.
- Ces équipements seront aménagés pour la mise en conformité réglementaire et l'exploitation du site.

GEOTRADE souhaite aménager les installations complémentaires suivantes :

- un sleepway élargi et pourvu d'un système de récupération et de traitement des eaux de ruissellement ;
- une plateforme pour l'évolution des engins ;
- une aire de découpe et de manoeuvre, où seront disposées des bennes de récupération pour les matériaux et les déchets
- une salle blanche pour les opérations de désamiantage ;
- une aire de stockage surélevée pour le stockage des déchets dangereux, des eaux souillées et des produits hydrocarbonés ;
- des zones distinctes de stockage pour les gaz comburants et combustibles nécessaires au process ;
- un atelier ;
- des locaux d'exploitation comprenant des bureaux, un réfectoire, des vestiaires, des douches et sanitaires.
- un parking pour les véhicules légers .

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

PROCÉDURE d' Acceptation :

Chaque navire fait l'objet d'une procédure d'acceptation préalable basée sur l'étude des diagnostics déchets et des rapports de repérage Amiante/Plomb avant travaux.

Il s'agit d'analyser des diagnostics et RRAT afin d'évaluer la compatibilité du navire (passeport vert) avec les critères d'acceptation du site.

MISE EN SÉCURITÉ

Avant traction à terre du navire sur l'installation, la première intervention consiste à mettre le navire en sécurité.

TRAVAUX DE DÉPOLLUTION ET DÉCONSTRUCTION SÉLECTIVE

L'exploitation comprendra les phases successives suivantes :

- la traction à terre du navire ;
- le curage,
- le désamiantage,
- la déconstruction sélective et mécanisée par cisailage,
- le conditionnement et l'évacuation des déchets,
- le nettoyage quotidien de la plateforme.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation environnementale (AEU); autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE); permis de construire (PC)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
5000	M <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

51 CHEMIN DE BARRIOL 13200  
ARLES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 3 6 ' 4 0 " E. Lat. 4 3 ° 4 0 ' 0 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité en bordure du Rhône à Arles mais en dehors de périmètre ZNIEFF. Présence de la ZNIEFF de type II n° 930020206 "LE RHONE"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arles fait l'objet d'un PRR Inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 3 février 2015. Le site projeté y est situé en zone R2.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic de l'état des sols a été réalisé en novembre 2015 par INGE SOLS. Celui-ci a conclu en la nécessité de réaliser un Plan d'action qui sera mené dès l'obtention de l'autorisation administrative. Par ailleurs, "aucun Plan de gestion ou aucune EQRS n'est requis."
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La site est situé à proximité de la zone NATURA 2000 n°FR9301590 LE RHONE AVAL.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera re-profilé afin d'obtenir une plateforme fonctionnelle où les opérations seront réalisées en sécurité pour l'environnement et le personnel.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est prévu au sein du périmètre des chantiers navals de Barriol, dans a zone urbaine du quartier Barriol. La végétation présente sur le site est de type envahissante et n'est pas entretenue. Etant donné l'artificialisation du site, l'incidence sera très faible sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Peu de végétation présentes sur le site. Au sein des chantiers navals, le terrain projeté est en friche et présente des espèces communes (cannes de Provence par exemple). Le milieu est très peu favorable à la fréquentation du site par des espèces animales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors du PPRT DAHER (commune d'Arles) situé à plus de 2 km au nord du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation -> PPR Inondation approuvé par arrêté préfectoral du 3 février 2015. L'exploitation respectera les obligations listées dans le règlement du PPRI (notamment pour les zones R2) : - sécurité des personnes - insensibilité à l'eau pour les matériaux situés sous la cote de référence - stockage de produits polluants à 20 cm au dessus de cette cote - dispositifs anti-empatement - procédure de gestion de crise
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seul le trafic sera générateur de pollution ; pollution essentiellement atmosphérique.  Le process comprend un mode opératoire de retrait de l'amiante spécifique à chaque navire et défini avant toute prise en charge. Ce mode opératoire sera tenu disponible aux services de l'Etat.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic va s'ajouter à celui des chantiers navals mais sera faible : - 2 camions par jour pour l'évacuation des matériaux et des déchets ; - 1 camion par semaine pour l'approvisionnement en carburant ; - 1 camion par mois pour l'approvisionnement en gaz (comburant, combustible) ; - 2 véhicules légers pour le personnel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	A chaque opération successive, des sources de bruit seront présentes : découpe, pompage, système d'extraction et de traitement d'air du sas de désamiantage, dépose de bennes, mise en benne des déchets et matériaux, circulation routière. Toutefois, au sein des chantiers navals, l'impact sonore ne sera pas significatif par rapport à la situation actuelle. Aucune activité nocturne.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A chaque opération successive, des sources de vibration seront présentes : découpe, pompage, système d'extraction et de traitement d'air du sas de désamiantage, dépose de bennes, mise en benne des déchets et matériaux, circulation routière.</p> <p>Toutefois, au sein des chantiers navals, l'impact vibratoire ne sera pas significatif par rapport à la situation actuelle.</p> <p>Aucun activité nocturne.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité nocturne.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>ponctuellement des fumées d'oxycoupage</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement seront orientés vers un bassin tampon équipé d'un débourbeur-déshuileur.</p> <p>Les eaux industrielles spécifiques issues du lavage et du pompage des navires seront stockées en cuves étanches et orientées vers des filières spécifiques.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux industrielles spécifiques issues du lavage et du pompage des navires seront stockées en cuves étanches et orientées vers des filières spécifiques.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité vise à la gestion de navires hors d'usage. Chaque navire comprend des déchets dangereux et non dangereux. La déconstruction sélective aboutit à la ségrégation des déchets par types. Les déchets sont conditionnés dans des contenants adaptés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Porté par les VNF, la cale de halage d'Arles (S.A.C.H.A.) située au nord du projet, dans le périmètre des chantiers navals de Barriol, a obtenu son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 7 octobre 2015.

Les effets cumulés à prévoir concerneront le bruit, les vibrations, le trafic routier, le trafic fluvial et les émissions atmosphériques. Toutefois, concernant le présent projet, les effets de l'exploitation seront relativement faibles par rapport à la situation actuelle.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures seront mises en place afin de parer à toute pollution des eau :

- pompage, dégazage, assainissement des capacités de stockage avant tous travaux de déconstruction,
- matériel de lutte anti-pollution marine : barrage flottant, écrémeur de surface/pompe péristaltique, déshuileur, barrage absorbant,
- conditionnement des déchets dangereux en armoire et en cuves spécifiques surélevées,
- bassin tampon pour les eaux de surface de la plateforme avec système d'obturation et débourbeur-déshuileur.

ANNEXE :

- Pièce N° 2 DDAE GEOTRADE 2017 : résumé non technique
- Pièce N°3 DDAE GEOTRADE 2017: sommaire étude d'impact
- Pièce N° 4 DDAE GEOTRADE 2017 : étude de danger

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans l'emprise des chantiers navals de Barriol à Arles.

Les impacts pendant l'exploitation seront faibles, notamment au regard de la situation actuelle du site.

En phase travaux, le projet impactera temporairement et très localement le milieu lors de la modernisation et l'agrandissement de la rampe, ainsi que lors de l'aménagement de la plateforme qui prendra en compte les conclusions et le plan d'actions préconisés dans le rapport de diagnostic des sols. Cependant, ces impacts seront minimes.

Il ressort que le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 03/03/2020

